

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paiement de proximité

Guéret, le 19/02/2021

Le paiement en espèces des impôts est possible chez de plus en plus de buralistes

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes et la Française des Jeux afin de proposer une **offre de paiement de proximité** pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).



Les buralistes partenaires affichent ce logo. Vous pouvez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

C'est progressivement 4 700 points de contacts de proximité qui accueilleront les usagers au plus proche de leur domicile pour le paiement de leurs impôts et factures de la vie quotidienne.

En **Creuse**, il existe déjà 29 buralistes partenaires (<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>). Les paiements auprès de ces buralistes connaissent une forte progression en Creuse :

- entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2020, en 5 mois : 772 paiements pour un total de 74 829 €
- pour le seul mois de janvier 2021 : déjà 270 paiements pour 24 723 €

Ces nouveaux services complètent la gamme des possibilités de paiement. Pour le paiement dématérialisé rendez-vous sur les sites : <https://www.impots.gouv.fr> (impôts et amendes) ou : <https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/accueilportail.web> PayFIP (factures locales).

correspondant presse :
Odile LEROUZIC
Tél. : 05 55 51 37 34
odile.lerouzig@dgfip.finances.gouv.fr

Direction Départementale des
Finances Publiques de la Creuse
2, boulevard Saint-Pardoux
23011 Guéret Cedex 01